



CODE D'ÉTHIQUE

TABLE DES MATIÈRES



Copyright © MBDA 2020.

MBDA dans le contexte de ce document signifie l'ensemble constitué de : MBDA France, MBDA UK, MBDA Italia, MBDA Deutschland et MBDA España, qui font MBDA.

Note: Pour plus d'informations, le contenu est disponible à l'ensemble des salariés de MBDA via l'intranet.

Message du président	1		
Introduction	2		
Pourquoi ce code	2		
À qui s'applique ce code	2		
Sensibilisation et formation	3		
Conséquences du non-respect de ce code	3		
Nos principes d'action	4		
Respecter les lois et réglementations	4		
S'engager à être intègre	4		
Demander conseil et exprimer ses préoccupations	4		
Conduire nos affaires	5		
Clients	5		
Fournisseurs	5		
Concurrence loyale	5		
Corruption et trafic d'influence	6		
Conseillers commerciaux	7		
Cadeaux et invitations	8		
Dons	9		
Sponsoring	9		
Fusions et acquisitions et autres alliances	10		
Conflits d'intérêts	10		
Paiements de facilitation	11		
Blanchiment d'argent	11		
Financement d'activités politiques	11		
Représentation d'intérêts (lobbying)	12		
Contrôle des exportations	12		
Travailler ensemble	13		
Protection des salariés	13		
Traiter chacun avec respect	13		
Diversité et égalité des chances	14		
Gestion de carrière	14		
Relations sociales	14		
Protéger les biens et l'information	15		
Protéger les biens de MBDA et ceux des tiers	15		
Informations classifiées	15		
Propriété intellectuelle	15		
Protection des données personnelles	16		
Maintenir l'exactitude de nos données	16		
Éviter les délits d'initiés	17		
Communication, relations avec les médias et usage des réseaux sociaux	17		
Être socialement responsable	18		
Protection des libertés fondamentales et des droits humains	18		
Protection de l'environnement	19		
Santé et sécurité	19		



INTÉGRITÉ

Un partenaire fiable et de confiance, avec les exigences éthiques le plus élevées

Message du Président



MBDA a pour ambition d'être le champion européen et un acteur global dans les systèmes de missiles. Elle se doit donc d'être une société exemplaire en termes d'innovation, d'excellence opérationnelle et d'éthique. Cela se traduit, pour chacun des collaborateurs de l'entreprise, par une conduite et des comportements exemplaires, et dans le respect de nos valeurs :

J'encourage chacun d'entre vous, que vous vous trouviez confronté(e) à une situation qui vous semble suspecte et face à laquelle vous ne savez comment réagir, que vous observiez ou soupçonniez un acte contraire aux principes de ce Code ou que vous ayez besoin de conseils, à en parler ouvertement et sans crainte de représailles.

INNOVATION



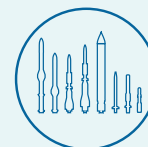
ENGAGEMENT



INTÉGRITÉ



PASSION



ESPRIT D'ÉQUIPE



Ces valeurs sont la clé de notre succès présent et futur. Elles nous permettent d'instaurer un climat de confiance au sein de MBDA mais également avec nos clients et partenaires.

Le Code d'Éthique de notre Groupe définit les principes déontologiques de MBDA, mais il décrit également le comportement que j'attends de chacun d'entre vous lorsqu'il agit pour le compte de notre entreprise. Nos affaires doivent ainsi être conduites dans le strict respect des différentes lois applicables dans le domaine de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

Je vous remercie de votre engagement à respecter rigoureusement ces principes, qui sont le fondement de notre responsabilité sociétale et de notre excellence opérationnelle et qui garantissent la pérennité de MBDA.

Ensemble, nous continuerons à faire de MBDA une société intègre, responsable et pour laquelle nous sommes fiers de travailler.

Éric Béanger, CEO





Introduction

Pourquoi ce Code

Conduire nos affaires de façon responsable et exemplaire est un élément fondamental pour notre réputation et nos succès commerciaux futurs.

Le présent Code d'Éthique est un outil qui nous aidera à atteindre ce but en établissant les principes déontologiques qui sous-tendent nos valeurs et nos actions, et qui décrit les comportements attendus de chacun d'entre nous.

La mise en œuvre de ce Code s'appuie sur les règles et procédures définies tant au niveau du Groupe qu'au niveau de nos sociétés nationales. Les plus importantes sont référencées dans ce Code en vue de leur consultation éventuelle pour obtenir des informations ou directives plus détaillées. Chacun est néanmoins invité à se référer aux diverses politiques et procédures relatives à ses fonctions, disponibles dans le Système de Management de la Qualité (Business Management System) de MBDA.

À qui s'applique ce Code

Le Code d'Éthique s'applique à l'ensemble du personnel de MBDA, quels que soient leur lieu de travail ou leur fonction. Il incombe à chacun d'entre nous de conduire ses activités avec loyauté et intégrité, de bien comprendre le Code d'Éthique et de s'y référer régulièrement, afin d'être parfaitement au courant des dispositions s'appliquant spécifiquement à sa fonction. En cas de doute ou de question, il est impératif que chacun en réfère à son responsable hiérarchique ou à la Direction Éthique des Affaires.

Les managers de MBDA ont quant à eux des responsabilités qui vont au-delà du simple respect de ce Code. Les managers sont tenus de promouvoir les règles d'éthique de MBDA et de diffuser ou communiquer efficacement sur les principes énoncés dans ce Code ainsi que sur les politiques et procédures applicables à leur domaine d'activité, et ce auprès de l'ensemble des salariés qui leur sont rattachés. Ils ou elles doivent également être prêt(e)s à répondre aux questions concernant le Code d'Éthique et à créer un environnement de travail favorable, dans lequel les salariés sont encouragés à poser des questions ou exprimer leurs préoccupations.

Sensibilisation et formation

Le Code d'Éthique est accessible via l'intranet de MBDA et est disponible sur tous nos sites. Il est également disponible sur le site Internet de l'entreprise. La Direction Éthique des Affaires organise des sessions de formation à l'intention des cadres et personnels les plus exposés. Enfin, des informations complémentaires sont disponibles sur le site intranet de MBDA.

La Direction Éthique des Affaires est à la disposition de tous les salariés pour répondre à leurs questions.

Conséquences du non-respect de ce Code

Il incombe à chaque salarié de veiller à ce que sa conduite et celle de ses équipes soient conformes en tout point au Code d'Éthique. Le non-respect du Code peut avoir des conséquences graves et durables sur la réputation, les relations d'affaires et la situation financière de MBDA.

En cas d'infraction à l'une ou plusieurs des dispositions du présent Code, MBDA se réserve le droit de mettre en œuvre la procédure disciplinaire prévue par le règlement intérieur auquel le Code est intégré (ou tout autre document de valeur équivalente) ou par les procédures Ressources Humaines MBDA nationales. Lesdites infractions peuvent entraîner à l'égard de leurs auteurs des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.



Nos principes d'action

Respecter les lois et réglementations

Notre réputation repose sur le principe d'intégrité et le respect des lois et réglementations, dans nos pays nationaux comme dans les pays export où nous exerçons nos activités.

Il est de notre responsabilité individuelle de connaître les lois, réglementations et obligations liées à notre fonction. La transgression de ces lois peut être passible de sanctions civiles et pénales. Toute activité risquant d'entraîner le Groupe dans une pratique illicite est rigoureusement proscrite.

S'engager à être intègre

Le Code d'Éthique est la pierre angulaire de la Politique et du Programme d'Éthique des Affaires de MBDA, dont le but est de définir les principes qui vont nous aider à respecter notre engagement d'intégrité dans nos tâches quotidiennes.

Un grand nombre de nos activités ne sont pas régies par des lois ou des réglementations. Dans ce cas, l'intégrité doit guider notre conduite. Il est de notre responsabilité individuelle d'observer scrupuleusement ce principe. Aucun objectif de performance ne peut être imposé ni accepté si sa réalisation implique de déroger aux principes éthiques de l'entreprise tels que présentés dans ce Code.

Pour plus d'information ▶

**Politique d'Éthique
des Affaires (BMS0356)**

Demander conseil et exprimer ses préoccupations

Le Code d'Éthique ne peut couvrir toutes les situations auxquelles nous pourrions être confrontés dans l'exercice de nos fonctions. Nous pouvons en effet nous trouver face à une situation que nous ne sommes pas sûrs de savoir résoudre correctement. Dans ce cas, nous pouvons demander conseil et obtenir de l'aide de différentes façons, notamment en contactant notre supérieur hiérarchique direct, ou toute autre personne de l'équipe de direction, de la Direction Ressources Humaines, de la Direction Juridique ou de la Direction Éthique des Affaires.



De plus, si après avoir ainsi demandé conseil et assistance, un salarié pense encore qu'une violation du présent Code ou des lois et réglementations applicables a eu lieu, il ou elle peut faire part de ses préoccupations en envoyant un courriel à l'adresse suivante : *report-allegations@mbda-systems.com*. Ce signalement sera traité de manière sérieuse et équitable dans les conditions prévues par la procédure interne relative à la gestion des allégations.

MBDA s'engage à ne laisser aucune question sans réponse. Enfin, MBDA interdit toutes représailles à l'encontre des salariés ayant, de manière désintéressée et de bonne foi, exprimé leurs préoccupations.

Pour plus d'information ▶

**Procédure relative à la gestion
des Allégations (BMS3488)**



Conduire nos affaires



Clients

Nous nous engageons à traiter honnêtement et équitablement tous nos clients, quelle que soit la taille de leur entreprise, et à toujours honorer nos engagements contractuels. Nous devons fournir à nos clients des produits et services d'un haut niveau de sécurité et de qualité répondant à leurs attentes.

La qualité et la sécurité sont deux valeurs fondamentales de MBDA et nous devons respecter toutes les normes de contrôle, y compris les lois et réglementations applicables et nos procédures de contrôle interne garantissant à nos clients la fourniture de produits et de services de ce haut niveau de sécurité et de qualité.

Fournisseurs

L'action des fournisseurs intervient pour une grande part dans la valeur de nos produits et joue un rôle important dans la satisfaction du client. Nous devons encourager les relations éthiques avec nos fournisseurs et nous assurer que ces derniers sont traités de façon loyale et équitable.

Le choix des biens et services à nous fournir doit s'appuyer sur des critères d'éthique, de prix, de qualité, de performance, de délais de réalisation et d'adéquation aux besoins.

Pour plus d'information ▶

Manager l'éthique des affaires
de la Chaîne d'Appro (BMS3792)

Concurrence loyale

Nous devons toujours agir avec probité lorsque nous sommes en compétition sur des affaires et lorsque nous sélectionnons des fournisseurs. Les principes d'honnêteté et d'intégrité doivent guider nos échanges avec les clients et les fournisseurs, tout particulièrement lors des phases de prospection et de négociation contractuelle. Nous devons scrupuleusement respecter les lois sur la concurrence et les lois antitrust.

Corruption¹ et trafic d'influence²

MBDA adhère pleinement aux règles prévues par la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. MBDA souscrit également pleinement aux législations et réglementations des pays où elle est établie et/ou dans lesquels elle exerce ses activités, par exemple la loi britannique « UK Bribery Act 2010 », la loi italienne « Dlgs 231/2001 » et la loi française n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Sapin II ».

En tant que membre de l'Association Européenne des Industries Aérospatiale et de Défense (ASD), MBDA reconnaît que les "Common Industry Standards (Normes industrielles communes)" établies par l'ASD reflètent les bonnes pratiques de l'industrie et adhère à ces principes.

Il appartient à chacun d'entre nous, collectivement et individuellement, de ne jamais commettre d'actes ou répondre à des sollicitations pouvant constituer des faits de corruption et/ou de trafic d'influence.

Pour plus d'information ▶

Politique d'Éthique des Affaires (BMS0356)

¹ La corruption se définit comme l'agissement par lequel une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, sollicite/propose ou agréecède, un don, une offre ou une promesse, en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions.

² Le trafic d'influence se définit comme « le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public, ou investie d'un mandat électif public, de solliciter ou d'agréer, sans droit, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour elle-même ou pour autrui : soit pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ou facilité par sa fonction, sa mission ou son mandat ; soit pour abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable. ».



Photo © MBDA UK/Rob Thornley.

Conseillers commerciaux

Nous ne devons en aucun cas faire appel à un tiers pour effectuer une tâche que nous ne pouvons effectuer nous-mêmes de manière éthique ou légale. L'engagement d'un tiers en vue d'effectuer un paiement indu enfreint les lois anti-corruption. La sélection des conseillers commerciaux est encadrée par des conditions strictes, prévues par la procédure interne relative aux conseillers commerciaux.

Pour plus
d'information



Procédure relative
aux Conseillers
Commerciaux (*Business
Advisers*) (BMS3492)

Exemple

Q : *Dans le cadre d'une réponse à un appel d'offres d'un gouvernement étranger, des partenaires locaux me recommandent l'assistance d'une personne influente sur place qui n'intervient pas directement dans notre secteur d'activité mais qui a fait savoir qu'elle pourrait nous faire profiter de ses relations pour l'obtention du marché. Puis-je la solliciter à cette fin ?*

R : *Consultez votre responsable ainsi que la Direction Éthique des Affaires qui pourra vous renvoyer aux procédures internes strictes établies en matière de recrutement de conseillers commerciaux. Le fait que cette personne n'exerce pas habituellement dans notre secteur d'activité constitue un signal d'alerte. Du reste, MBDA interdit tout acte par lequel une personne, investie d'une certaine fonction, abuse de son influence en vue de faire obtenir l'obtention d'un marché.*



Cadeaux et invitations

MBDA s'engage à ce que toute décision commerciale, qu'elle soit prise par nous, nos clients, fournisseurs ou autres partenaires commerciaux, le soit uniquement sur des critères pertinents tels que la compétitivité, la performance et la qualité des produits et des services proposés. Les gestes commerciaux, comme les cadeaux et invitations offerts ou reçus de clients, de fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux doivent refléter des relations d'affaires normales et ne peuvent en aucun cas influencer, ou donner l'impression d'influencer, une décision commerciale.

Les cadeaux et invitations ne doivent jamais être offerts ou reçus à des fins de corruption ou de trafic d'influence, dans quelque pays que ce soit. Une attitude raisonnable, le bon sens et la prudence sont de mise dans ce type de situations et il est de notre devoir de toujours respecter nos procédures internes ainsi que les lois et réglementations en vigueur dans les pays où nous sommes établis et dans les pays où nous exerçons nos activités.

La nature des cadeaux et invitations reçus ou offerts et, s'il est connu, leur montant, doivent être consignés dans le registre interne de l'entreprise établi à cet effet selon les règles définies dans la procédure interne relative aux cadeaux et invitations. Les cadeaux de nature monétaire ou les marques d'hospitalité sans lien avec les relations d'affaires ne sont en aucun cas autorisés.



Pour plus d'information ▶

Politique et procédure relatives aux cadeaux et invitations (BMS3940)

Exemples

Q : *Un de nos fournisseurs m'invite à un événement sportif prestigieux. Puis-je accepter cette invitation ?*

R : *Les événements avec les fournisseurs sont une occasion de renforcer nos liens avec ces derniers et d'entretenir la relation d'affaires. Il n'est pas en soi interdit d'accepter une telle invitation, à condition que celle-ci s'inscrive dans le cadre des relations établies entre MBDA et ses partenaires, qu'elle n'influence pas une prise de décision commerciale et que la valeur de l'invitation ainsi acceptée demeure d'un montant raisonnable. En cas de doute, référez-en à la Direction Éthique des Affaires.*

Q : *À l'occasion d'un déplacement à l'étranger pour négocier un contrat, l'un de nos partenaires locaux m'invite à prolonger mon séjour et lui rendre visite dans sa résidence secondaire. Puis-je m'y rendre ?*

R : *Une telle invitation ne s'inscrit pas directement dans la relation d'affaires et pourrait vous placer dans une situation délicate, à plus forte raison si des négociations contractuelles sont en cours. Remerciez le partenaire pour l'invitation et déclinez poliment sa proposition. Signalez cet événement à la Direction Éthique des Affaires qui pourra vous fournir davantage de précisions sur la procédure interne relative aux invitations.*

Dons

Les dons au nom de MBDA à des organismes publics ou privés peuvent être autorisés dans la mesure où ils sont conformes à l'ensemble des lois et réglementations applicables. Toute décision d'impliquer l'entreprise dans des dons à des communautés ou des organisations caritatives est subordonnée à l'accord préalable de MBDA et doit être dûment enregistrée.

Sponsoring

Le sponsoring est un volet de la stratégie de marketing et de communication. Il est autorisé sous réserve du respect des lois et réglementations applicables. Les décisions d'engager l'entreprise dans une opération de sponsoring sont soumises à l'accord préalable de MBDA et doivent être dûment enregistrées.

Pour plus
d'information ▶

Politique et procédure
de don et de sponsoring
(BMS3938)

Exemple

Q : *J'ai été contacté(e) par une association locale qui souhaiterait que MBDA sponsorise un de leurs événements. Puis-je le faire ?*

R : *Ce type de situation fait partie de la procédure interne relative aux dons et au sponsoring à laquelle vous devez vous référer. Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la Direction Éthique des Affaires.*



© terremocentroitalia terremocentroitalia



Fusions et acquisitions et autres alliances

Lors de ses opérations de fusion et d'acquisition comme lors de tout autre type d'alliance (joint-venture, accord d'association, protocole d'accord etc.), MBDA prête une attention toute particulière aux aspects liés à l'éthique des affaires, afin de s'assurer que les principes éthiques des sociétés concernées sont en ligne avec ses attentes en la matière.

Pour plus d'information ▶

Gérer les fusions et acquisitions (BMS0591)

Conflits d'intérêts

Nous devons éviter tout conflit d'intérêts entre nos obligations envers MBDA et nos activités personnelles. Toute relation ou activité susceptible d'influencer, ou donnant l'impression d'influencer l'exécution de nos obligations envers MBDA doit être signalée à notre responsable hiérarchique.

Exemple

Q : Mon conjoint ou ma conjointe travaille chez l'un de nos fournisseurs. Je peux être amené(e) à leur passer une commande d'achat. Puis-je le faire ?

R : Selon le poste occupé par votre conjoint(e) chez ce fournisseur, il peut y avoir un risque de conflit d'intérêts. Parlez-en à votre responsable hiérarchique ou à la Direction Éthique des Affaires qui vous conseilleront sur la conduite à adopter.

Paielements de facilitation

Les paiements dits « de facilitation » sont des paiements non officiels, d'un faible montant, versés à des agents publics occupant des postes d'un niveau modeste, afin d'obtenir ou d'accélérer l'exécution de formalités administratives de routine.

Les agents publics peuvent être des représentants gouvernementaux (notamment les membres du gouvernement) ou des fonctionnaires (membres d'organisations internationales, ambassadeurs, juges, agents de la police ou de la gendarmerie, élus locaux, nationaux et internationaux). MBDA interdit de procéder à ce type de paiements dans tous les pays où elle exerce ses activités.

Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est un processus consistant à dissimuler l'origine de fonds provenant d'activités illégales. Conformément aux lois régissant le blanchiment d'argent, MBDA s'engage à travailler avec des partenaires commerciaux dont la réputation est avérée.



Exemple

Q : J'ai expédié à l'étranger un matériel pour MBDA. Celui-ci est bloqué en douane alors que j'en ai besoin de façon urgente. Le fonctionnaire des douanes m'informe que ce matériel ne peut être dédouané avant une quinzaine de jours, mais que, moyennant le versement d'une certaine somme, ce délai peut être notablement réduit. Puis-je accepter ?

R : Répondez poliment que MBDA interdit ce genre de paiement de facilitation, quel qu'en soit le montant, informez votre hiérarchie du retard et faites part de cette demande à la Direction Éthique des Affaires.

Chacun d'entre nous doit faire preuve de vigilance quant à la façon dont les paiements sont effectués afin de détecter toute irrégularité, notamment avec des partenaires dont le comportement dans le cadre de leur activité peut éveiller des soupçons.

Financement d'activités politiques

Le financement des partis politiques est soumis à une législation qui varie d'un pays à l'autre. La politique de MBDA est de n'accorder aucune contribution, financière ou en nature, aux organisations ou partis politiques, ou à des personnalités politiques.

MBDA respecte le droit de ses salariés de s'investir à titre individuel dans la vie politique et civique locale. Une telle participation doit se faire à titre personnel ou via un Comité d'action politique, si la loi l'autorise (comme aux États-Unis), sur leur temps libre et à leurs frais, conformément à la législation. Les salariés de MBDA doivent clairement séparer leurs activités politiques personnelles de leur mission au sein de l'entreprise afin d'éviter tout conflit d'intérêts.



© MBDA/Sidonie Deschamps 2017

Représentation d'intérêts (lobbying)

MBDA souscrit pleinement aux législations et réglementations sur les représentants d'intérêts dans les pays où elle est établie et dans lesquels elle exerce ses activités.

Contrôle des exportations

Nous devons respecter l'ensemble des lois et réglementations régissant nos activités d'exportation et d'importation de produits, de services et d'informations. Le non-respect de ces dernières expose l'entreprise (et les personnes) à des amendes, des poursuites judiciaires ainsi qu'à l'interdiction d'exporter.

L'entreprise est responsable d'obtenir des autorités compétentes toutes les autorisations nécessaires à l'exportation de ses produits et d'en informer ses salariés qui exerceront ainsi leurs fonctions dans un cadre clairement défini.

Chacun d'entre nous doit connaître les politiques et les procédures MBDA applicables au traitement des biens, des technologies, des données et des services pouvant entrer ou sortir du pays.

Pour plus d'information ►

Politique de conformité aux réglementations de contrôle des exportations de MBDA (BMS2535)
Politique pour le contrôle des matériels américains (ITAR & EAR) (BMS0935)

Travailler ensemble



Protection des salariés

MBDA fait tout son possible pour assurer la protection de ses salariés, quel que soit leur lieu de travail. MBDA les informe des risques et définit les procédures internes à respecter, notamment en cas de situations politiques instables, d'activités criminelles ou de problèmes sanitaires.

Nous devons nous tenir au courant des informations diffusées et mises à jour par l'entreprise, en particulier en cas de déplacements professionnels.

Pour plus
d'information ▶

Politique Générale de Sécurité
MBDA (BMS0367)
Sécurité des déplacements
professionnels (BMS0949)

Traiter chacun avec respect

Il appartient à chacun d'entre nous de traiter autrui avec respect. MBDA entend créer un environnement où les salariés peuvent exprimer leur opinion en toute liberté, de manière professionnelle et constructive. MBDA ne tolère aucune forme d'humiliation, de harcèlement – sexuel, physique ou moral –, de coercition, de brimade ou toute autre conduite offensante.

Nous nous engageons à respecter les lois et réglementations interdisant toute forme de discrimination à l'embauche ou pendant la relation de travail.

Diversité et égalité des chances

MBDA croit fermement que la diversité fait la force de l'entreprise et cherche à reconnaître et valoriser les différences de ses salariés en constituant des équipes qui reflètent les marchés et les communautés au sein desquels l'entreprise évolue.

Le processus de recrutement se fonde exclusivement sur l'expérience, les qualifications et les compétences du candidat, et la rémunération est déterminée uniquement en fonction de la contribution professionnelle du salarié à l'entreprise.

Pour plus d'information ▶

Charte éthique en faveur de la diversité (BMS1135)

Gestion de carrière

MBDA entend favoriser le développement personnel de ses salariés, au travers notamment des entretiens individuels réguliers avec leur responsable hiérarchique. Ces entretiens permettent de préciser les compétences requises, les résultats obtenus et les évolutions de carrière tant en fonction des besoins et aspirations individuels que des exigences de l'entreprise.

Les programmes de formation et les méthodes de travail collaboratif contribuent également à ce développement.

Pour plus d'information ▶

Manager les Ressources Humaines et les Compétences (BMS0585)

Relations sociales

MBDA respecte le droit de chacun d'entre nous de former ou rejoindre un syndicat ou une organisation de travailleurs et de s'organiser pour participer à des négociations collectives.

MBDA respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à communiquer et négocier ouvertement avec eux sur les questions d'intérêt collectif.



Protéger les biens et l'information

Protéger les biens de MBDA et ceux des tiers

Nous devons tout mettre en œuvre pour protéger les biens de MBDA. Ces derniers ne doivent en aucun cas être utilisés à des fins illicites ou sans rapport avec l'activité de l'entreprise. Nous ne devons pas nous approprier un quelconque bien de MBDA pour notre utilisation personnelle ou le mettre à la disposition de tiers pour une utilisation non liée aux activités de la société.

Dans le cadre de leurs relations professionnelles avec MBDA, nos clients, fournisseurs et autres partenaires peuvent confier à la société des informations confidentielles et dont ils sont propriétaires. Pour être un partenaire digne de confiance, nous devons traiter les informations des tiers avec le même soin que les informations de l'entreprise, et nous abstenir de les communiquer à des personnes non autorisées.

Informations classifiées

En raison de la nature de ses produits et services, MBDA produit et traite des informations classifiées. Nous devons connaître et respecter les politiques MBDA applicables ainsi que les lois et réglementations établies qui régissent le traitement de ce type d'information. Il convient de rappeler que ces dernières sont généralement beaucoup plus strictes que celles régissant le traitement des informations non classifiées.

L'accès aux informations classifiées exige des autorisations spécifiques en fonction de leur niveau de sensibilité. Tout échange ou toute transmission d'informations ou de matériel classifiés doit être strictement conforme aux procédures de sécurité applicables.

Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle, qui englobent les brevets, savoir-faire, secrets de fabrication, marques déposées, noms de domaine, concepts industriels et droits d'auteur, comptent parmi les biens les plus précieux de MBDA et, à ce titre, doivent être protégés par la loi, lorsque cela est possible.

Il est de notre devoir à tous de préserver ces biens. Nous devons également respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers et ne jamais y porter atteinte, par exemple en dérogeant aux lois sur le copyright ou en téléchargeant des logiciels sans l'autorisation de leurs propriétaires.

Pour plus
d'information 

Principes de sécurité du Groupe MBDA (BMS0913)
Politique Générale de Sécurité MBDA (BMS0367)
Politique de sécurité de l'information MBDA (BMS2181)





Protection des données personnelles

MBDA attache la plus grande attention à la protection des données personnelles, en accord avec les lois et réglementations existantes en la matière.

L'accès aux données à caractère personnel est limité aux seules personnes dont les fonctions et les responsabilités le justifient, au cas par cas. MBDA ne communique pas, par principe, de données à caractère personnel à des tiers, sauf si nécessaire pour le bon fonctionnement et/ou la bonne gestion de l'entreprise et si la loi et les réglementations en vigueur l'autorisent.

Pour plus d'information ▶

Politique de sécurité de l'information MBDA (BMS2181)

Maintenir l'exactitude de nos données

MBDA, ses actionnaires et ses partenaires commerciaux comptent sur l'exactitude des informations contenues dans nos dossiers. Nous sommes donc tenus de nous assurer que les données que nous communiquons sont exactes. Cette règle s'applique à l'ensemble des documents de l'entreprise, y compris aux notes de frais, à la documentation contractuelle et aux feuilles de pointage.

Nos enregistrements comptables et nos états financiers doivent respecter les procédures de contrôle interne. Nous ne devons pas créer ni participer à la création de documents dont le but serait de tromper le lecteur ou de dissimuler une quelconque activité répréhensible. Cela signifie notamment que nous ne devons en aucun cas faire ou faire usage de faux, fournir des informations trompeuses ou omettre d'enregistrer certaines données.

Nous sommes tenus de conserver les documents de l'entreprise conformément aux règles de conservation des données imposées par la loi et par nos procédures internes. Toute question concernant la durée de conservation d'un document ou le mode de destruction approprié doit être adressée à un interlocuteur dédié ou à un supérieur hiérarchique.

Pour plus d'information ▶

Manager les Finances (BMS0607)
Politique de conservation des documents de la société (BMS3652)

Éviter les délits d'initiés

De nombreux pays ont promulgué des lois sur le délit d'initié. Conformément à ces lois, nous ne devons ni acheter, ni vendre des titres d'une société si nous sommes en possession d'informations internes ou privilégiées sur ladite société. Cette règle s'applique aux valeurs mobilières de nos actionnaires ainsi qu'à celles de nos clients, fournisseurs et partenaires dont les sociétés sont cotées en bourse.

En outre, nous ne devons pas divulguer d'informations internes ou privilégiées à des tiers, y compris à nos collègues, aux membres de nos familles ou à nos amis.

Communication, relations avec les médias et usage des réseaux sociaux

Les relations avec les médias relèvent de la Direction de la Communication. Sauf accord préalable de l'entreprise, aucun salarié n'est autorisé à représenter la société, à exprimer des opinions ou des avis ou à diffuser des informations dans les médias au nom de MBDA. Cette règle s'applique à tous les types de canaux de communication, y compris les plates-formes internet de réseaux sociaux telles que les forums de sites internet, les blogs ou les "chats".

Tous les supports MBDA utilisés pour diffuser des informations dans les médias doivent être validés par la Direction de la Communication et, le cas échéant, la Direction Juridique. Ces supports doivent respecter les normes graphiques de MBDA et être enregistrés.



Pour plus d'information ▶

Manager la
Communication
(BMS0611)

Être socialement responsable



Protection des libertés fondamentales et des droits humains

MBDA veille au respect des libertés fondamentales et des droits humains.

MBDA souscrit pleinement aux instruments internationaux qui consacrent l'interdiction du travail forcé, l'élimination de toute forme de travail des enfants, le droit à la dignité au travail, la liberté syndicale ou encore la liberté d'expression, de réunion et d'association. Ces principes sont consacrés notamment par les Conventions fondamentales de l'OIT, les pactes des Nations Unies de 1966 relatifs aux droits civils et politiques (PIDCP) et aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme.

MBDA s'engage à respecter ces principes fondamentaux à l'égard de ses salariés, de ses fournisseurs et prestataires et à leur garantir à tous un climat sain, exempt de toute menace ou violence.

MBDA affirme également son adhésion aux législations et réglementations nationales des pays où elle est établie et notamment aux principes consacrés par les textes suivants : le UK Modern Slavery Act, la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » française, la loi française n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Nous nous engageons à faire preuve de vigilance pour identifier et prévenir les impacts négatifs directs ou indirects de nos activités sur les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes. Nous accordons une attention toute particulière aux droits des personnes vulnérables dans les pays dans lesquels nous exerçons nos activités.

Nous intégrons la protection des libertés fondamentales et des droits humains notamment dans nos évaluations de risques et d'impacts, dans les opérations d'acquisitions et de cessions ou encore dans nos procédures d'achat et de vente.



Protection de l'environnement

MBDA se doit, vis-à-vis de la communauté mondiale, de protéger l'environnement. Elle veille à ce que ses activités ne causent pas de dommages environnementaux et ne portent pas atteinte à l'environnement des populations locales.

Nous devons promouvoir l'éco-efficacité dans l'ensemble de nos activités en nous efforçant de réduire l'empreinte carbone et environnementale de l'entreprise à l'échelle mondiale. La protection de l'environnement et l'éco-efficacité seront assurées dans le cadre de la politique de développement durable et étayées par des pratiques d'approvisionnement durable.

Nous nous engageons à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables dans tous les pays où nous exerçons nos activités.

Enfin, en tant que salariés de MBDA, nous sommes tous invités à participer à cet effort collectif et plus généralement à adopter des comportements plus écologiques, notamment en recyclant nos déchets et en utilisant les ressources de manière durable.

Santé et sécurité

MBDA s'engage à rechercher le plus haut niveau d'exigence en termes de santé et de sécurité des personnes et des biens sur le lieu de travail. MBDA s'efforce de mettre en œuvre les programmes, formations et contrôles internes nécessaires afin de promouvoir en permanence des méthodes de travail sûres.

Il convient de nous familiariser avec l'ensemble des politiques et procédures relatives à la santé et la sécurité mises en place au sein de l'entreprise et de les respecter.

Pour plus d'information ▶

Politique environnementale du Groupe MBDA (BMS0511)
 Politique Générale de Sécurité MBDA (BMS0367)
 Politique du Groupe MBDA en matière d'hygiène et de sécurité (BMS3818)



Pour plus d'information

Corporate-Responsibility@mbda-systems.com
www.mbda-systems.com